

Risques Psychosociaux : Comprendre, Évaluer, Prévenir, Agir

► Modalités de la formation

Durée	7 h (1 journée)	Public ciblé	Personnel encadrant et fonctions RH
Nb de participants	De 4 à 8 personnes	Prérequis exigé	Aucun
Lieu (fourni par l'entreprise)	Une salle de réunion aux normes en vigueur	Matériel à prévoir	Écran de projection + paper board Bloc-note et stylo
Prise en compte du besoin spécifique des handicapés dans l'organisation de la formation (pauses, horaires, salle), sur demande auprès du référent handicap selon les possibilités.		Tarifs	 1000€ (hors frais de déplacement, d'hôtel et de bouche si cela est nécessaire) pour 8 pers. en intra-entreprise. tarif inter-entreprises : 160 € / pers.

Intervenante et référente pédagogique : Pauline Jourdan, Master 2 « Activité et Santé », expérience de 13 ans en tant que formatrice SST et prévention des TMS. Formée sur le harcèlement sexuel au travail et aux Premiers Secours en Santé Mentale.

Objectif de la formation

- Comprendre et différencier les notions de "Santé", "Santé Mentale" et "RPS"
- Comprendre les enjeux et les impacts pour les salariés et pour l'entreprise
- Connaître le champs des "Risques Psycho-Sociaux" pour l'intégrer au plan d'évaluation des risques de l'entreprise et agir en prévention
- Détecter les symptômes et connaître les pathologies des salariés en souffrance psychique pour <u>agir en</u> accompagnement

▶ Finalité recherchée

Permettre aux encadrants formés de mieux comprendre les situations qui représentent des risques psychosociaux et leur donner des outils pour agir en prévention et en amélioration continue.

Contenu de la formation

- Présentation de la formation et tour de table pour collecter les attentes de chacun.
- Introduction: État de santé des salariés: constats et chiffres. Exposé oral avec support slides.
- Brainstorming sur les RPS : chaque participant est invité à donner tous les mots qu'il associe au terme "RPS"
- Apport théorique sur la législation (rappel des obligations de l'employeur au titre des articles L4121.1 et L4121.2 du code du travail) et définition des concepts-clés de "santé", "santé mentale" et "risques psychosociaux".
- Modélisation de la classification des risques professionnels suite à un échange sous forme interrogative.
- Explications théoriques sur les motivations des salariés et comment elles rejoignent les enjeux de l'entreprise ainsi que l'obligation de l'employeur (apport théorique).



- Reconnaître les signes d'un salarié en souffrance pour mieux l'aider et l'accompagner. Recherche par les stagiaires suite à une vidéo de témoignages puis résumé oral avec piste de prise en charge à mettre en place dans l'entreprise.
- Exercice participatif : reprendre les mots donnés lors du brainstorming du matin pour commencer à construire une grille d'évaluation des risques par famille, incluant chaque dimension de travail, ses causes et conséquences
- Débriefing en fin de journée qui permet de recueillir les impressions des stagiaires sur la journée, de répondre aux éventuelles questions. Présence d'un cadre dirigeant possible.

► <u>Documents fournis durant la formation</u>

Fichiers informatiques sur clé USB avec les notions clés et les outils permettant aux personnes formées d'établir un plan d'accompagnement des salariés dans le besoin.

Évaluation de la formation

- Une évaluation diagnostique à rendre au début de la formation sur des connaissances théoriques et sur les problématiques individuelles.
- Un questionnaire oral en fin de formation permet de s'assurer que tous les stagiaires ont compris les concepts expliqués et comment les mettre en œuvre dans leur entreprise.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation (qualité, contenu, résultat) complété par les stagiaires en fin de formation.

Efficacité de la formation

Cette formation peut être complétée par celle sur le Harcèlement (Module "Référent Harcèlement" ou Sensibilisation) afin d'approfondir ce risque spécifique et répondre aux obligations légales en la matière.

Elle peut aussi être complétée par celle sur les Troubles Psychiques afin de mieux repérer et accompagner les salariés en souffrance.